

Communiqué de presse

Enseignement de l'anglais intensif en 6^e année
La Fédération des établissements d'enseignement privés demande de la souplesse

Montréal, 20 janvier 2012 – La Fédération des établissements d'enseignement privés soutient le Gouvernement du Québec dans son initiative pour rendre accessible à grande échelle le programme d'anglais intensif en 6^e année. Cependant, la Fédération remet en question son implantation obligatoire et mur à mur.

« Il s'agit d'un excellent programme qui a fait ses preuves, explique Jean-Marc St-Jacques, président de la Fédération et directeur général du Collège Bourget à Rigaud. Plusieurs établissements privés offrent depuis des années des programmes d'enseignement enrichi de l'anglais avec des résultats très satisfaisants. Cependant, certains élèves, notamment ceux qui sont issus des communautés culturelles, sont déjà bilingues ou trilingues. Pour eux, ce programme n'est pas pertinent. Pour ceux dont le français n'est pas la langue maternelle, l'enjeu est la maîtrise de la langue officielle du Québec, une compétence essentielle pour la réussite scolaire. »

La Fédération se questionne sur l'impact que pourrait avoir ce programme sur les élèves en difficulté, dont le nombre est en croissance dans les écoles privées. « Une bonne partie de la 6^e année est consacrée à la consolidation des connaissances et des compétences acquises au cours des années précédentes, ajoute M. St-Jacques. Pour certains élèves, cette étape est essentielle afin d'être prêts à réussir leurs études secondaires et ne peut être comprimée dans une demi-année. Il faudrait que les écoles puissent adopter des solutions qui permettent à ces élèves de bien maîtriser l'anglais sans compromettre leur réussite dans les autres matières. »

La Fédération demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de la latitude dans l'application du programme d'anglais intensif en 6^e année. Elle suggère, par exemple, que le ministère impose une fourchette d'heures plutôt qu'un nombre fixe déterminé. Elle suggère aussi au ministère d'offrir une épreuve ministérielle d'anglais permettant une dérogation de certains élèves au programme. Elle recommande de prévoir des services professionnels adéquats en soutien aux élèves plus vulnérables à un enseignement intensif.

*Pour connaître l'opinion d'un directeur d'école, les journalistes sont invités à consulter le blogue de Sébastien Stasse, directeur de l'École Alex Manoogian à Montréal
<http://www.sebastienstasse.com/>*

À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés
La Fédération des établissements d'enseignement privés est une corporation sans but lucratif qui regroupe 189 établissements fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit près de 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération

offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de l'adaptation scolaire, de la formation générale et professionnelle.

- 30 -

Pour information :

Geneviève Beauvais

Directrice des communications

Tél.: 514 381-8891, poste 238 ou 514 216-5847